Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 33

Réunion du mardi 08 mars 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LES ESSARTS LE ROI – STADE CHARPENTIER – NNI 78 220 02 01
Cette installation sportive était classée en niveau T6 jusqu'au 03/01/2013.
Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 21/01/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 21/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 21/01/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 08/03/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE N°3 – NNI 78 423 01 03
L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 11/02/2022.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 25/02/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 172 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.

- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/03/2024.

LA COURNEUVE – PARC DES SPORTS DE MARVILLE N°1 – NNI 93 027 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 08/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 08/03/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 419 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58.
- Facteur d'uniformité : 0.80.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 08/03/2024.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

TOUSSUS LE NOBLE – GYMNASE CHRISTIAN MARTY – NNI 78 620 99 01

Reprise de dossier suite au retour de la F.F.F.
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 29/01/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 2 signée par le propriétaire le 29/01/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 483 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 08/03/2024.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

LE BOURGET – COMPLEXE SPORTIF LUCIEN LEGRAND N°1 – NNI 93 013 01 01

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- Une étude d'éclairage (réf : ON Agence de conception Lumière.)
- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m.
- Implantation de 4 mats latéraux= hauteur de feu : max 29m 10/min 22m50.
- **L'angle d'inclinaison des projecteurs par rapport à la verticale sera de moins 70°**
- Nombre total de projecteurs : 48 LED modèle R2GEN3 MAX EP09L Puissance 964,9W
- Eblouissement (Glare rating) : GR max=44
- Eclairement horizontal moyen calculé :258 lux et maintenu=206 lux.
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,68
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,81

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in-situ soient conformes.

LE BOURGET – COMPLEXE SPORTIF LUCIEN LEGRAND N°1 – NNI 93 013 01 01

Vu le niveau de classement envisagé, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la F.F.F.

PALAISEAU – STADE GEORGES COLLET N°1 – NNI 91 477 01 01

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour un éclairage.
- Une étude d'éclairage en date du 21/01/2022 (Réf : Comatelec Schréder)
- Dimension de l'aire de jeu : 105m x 68 m

- Implantation :4 mats latérale 28 m de hauteur moyen de feu à 18m85 de distance de la ligne de buts.
- Angle Max des projecteurs/point de visés (au niveau du projecteur) : 66.7°
- Nombre total des projecteurs : 32 LED.
- Température de couleur(K) : 5700K
- Eblouissement (Glare rating) : GR max = 46
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairement horizontal Moyen calculé : 261 Lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.81
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,89.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

4. DIVERS

ST CYR L'ECOLE – PARC DES SPORTS LELUC N°2 – NNI 78 545 01 02

La C.R.T.I.S. prend bonne du courrier de la mairie de ST CYR L'ECOLE indiquant vouloir que le terrain stabilisé soit retiré du classement.